Coronavirus

COMMERCE

- Tous les commerces sauf les cafés, bars et restaurants pourront ouvrir à compter du 11 mai.
- Les **marchés**, pour lesquels l'interdiction est aujourd'hui la règle et l'autorisation l'exception, seront autorisés, sauf si les maires ou les préfets estiment qu'ils ne peuvent faire respecter les gestes barrières.
- L'ouverture des commerces comprendra une exception pour les centres commerciaux qui ont une zone de chalandise qui va au-delà du bassin de vie et donc qui génère des déplacements et des contacts. Les préfets pourront décider de ne pas laisser ouvrir les centres commerciaux de plus de 40 000 m² qui risquent de susciter des mouvements de population. Dans l'Oise, aucun centre commercial n'est concerné.



TRANSPORT

Coronavirus

Les transports urbains sont déterminants pour la reprise économique, mais le respect de la distanciation physique et des gestes barrière y est particulièrement difficile.

- Les deux objectifs sont donc d'augmenter au maximum l'offre de transport urbain tout en faisant baisser la demande en favorisant le télétravail pour éviter les afflux de personnes.
- Dans chaque région et dans chaque agglomération, une **concertation** s'engagera prochainement entre les autorités organisatrices de transport, les usagers et les opérateurs de transport pour arrêter les conditions de mise en œuvre de ces objectifs.
- ► Le port du masque sera obligatoire.





Coronavirus

SCOLAIRE

- ► Un retour progressif à l'**école** à partir du 11 mai sera possible, sur la base du volontariat des familles, par groupe de 15 enfants maximum par classe.
- Les **collèges** rouvriront à partir du 18 mai en commençant par les classes de 6e et 5e uniquement en zone verte.
- Les mesures concernant les **lycées** seront prises fin mai.
- Les **crèches** rouvriront le 11 mai, par groupe de 10 enfants maximum. Dans les priorités d'accueil, l'impossibilité de télétravail des couples ou les difficultés rencontrées par les familles monoparentales devront être prises en compte. Les enfants des soignants et des professeurs devront être prioritaires.





TRAVAIL

Coronavirus

- Les entreprises sont encouragées à maintenir le **télétravail** partout où il est possible : sur ce sujet, il n'y a pas un avant et un après 11 mai.
- Pour limiter la fréquentation des transports en commun et des locaux des entreprises, la pratique des horaires décalés devra être encouragée partout où le télétravail n'est pas possible.
- Un grand nombre de guides et de **fiches métiers** édités par le ministère du Travail en lien avec les fédérations professionnelles et les partenaires sociaux sont déjà disponibles ; d'autres seront édités d'ici le 11 mai pour couvrir tous les secteurs (environ 60 au total).
- Le **dialogue social** est présent à tous les niveaux pour permettre le retour au travail en toute sécurité.





Coronavirus

VIE SOCIALE

1/2

Déplacements

Il sera à nouveau possible de circuler librement, sans attestation, sauf pour les déplacements à plus de 100 km du domicile qui ne seront possibles que pour un motif impérieux, familial ou professionnel.

Rencontres

Les rassemblements organisés sur la voie publique ou dans des lieux privés seront limités à 10 personnes.

Grandes manifestations

Les grandes manifestations sportives et culturelles, les festivals, les grands salons professionnels et tous les évènements qui regroupent plus de 5000 participants ne pourront se tenir avant le mois de septembre.



VIE SOCIALE

Coronavirus

· 2/2

Sport

En respectant les règles de distanciation sociale, il sera possible de pratiquer une activité sportive individuelle en plein air, en dépassant la barrière actuelle du kilomètre. En revanche, il ne sera pas possible de pratiquer du sport dans des lieux couverts, ni de sports collectifs ou de contact.

Culte et cérémonies

Les lieux de culte peuvent rester ouverts. En revanche, avant le 2 juin il ne se sera pas possible d'y organiser de cérémonies. Les mariages continueront d'être reportés sauf urgence. Les cérémonies funéraires resteront autorisées dans la limite de 20 personnes. Les cimetières seront à nouveau ouverts au public dès le 11 mai.

Culture

Les médiathèques, bibliothèques et petits musées pourront rouvrir dès le 11 mai. Les grands musées, qui attirent de nombreux visiteurs hors de leur bassin de vie, les cinémas, les théâtres et les salles de concert, où l'on reste à la même place dans un milieu fermé, ne pourront pas rouvrir. Les salles des fêtes et les salles polyvalentes resteront également fermées jusqu'au 1er juin au minimum.



